

ATELIER CONSEILS DE DEVELOPPEMENT (cdd) POITOU-CHARENTES

13 mars 2008, à l'IAAT

Eléments de synthèse et échanges

Participants :

V. AUFFROY CA Poitiers, C. BARTHOUT Haut Poitou et Clain, M. BENOIT Civraisien, D. CHESSERON Bocage Bressuirais, O. CUBAUD CA Niort, H. DELAS CA Châtelleraudais, N. DUBOIS Haut Val de Sèvre, R. FOUQUERAY IAAT, C. FROUIN Six vallées, P. LACOUR CA Grand Angoulême, I. MARCEL ENDRIZZI Thouarsais, C. POTET Aunis, JM PRIEUR Gâtine, A. RAINAUD Vienne et Moulière, B. RÉAU IAAT, E. ROBINET Rochefortais,

Excusés :

B. ANDRIEU Saintonge Romane, JC. MERCIER Marennes Oléron, C. BOURON CA La Rochelle, E. GIRAUD HERAUD Vals de Saintonge, V. SZYSZ CHAUVIN Mellois

LEGITIMITE ET UTILITE DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT

La place, la légitimité des conseils de développement

- Des missions définies
- Des moyens : fonctionnement (lieux de réunions, secrétariat, stagiaires...), accès à l'information, une animation technique (l'ingénierie mise à disposition est-elle dispersée entre plusieurs missions), un financement ...
- L'implication des élus : pour ceux qui participent aux cdd (relayent-ils l'information ? rôle peut être à définir...) et pour l'ensemble des élus du territoire (temps d'échanges avec le cdd, prise de connaissance de ces travaux, association aux instances du territoire...)
- Le ressenti du point de vue de l'Etat et la Région sur l'utilité des cdd

Parmi les échanges :

- Une légitimité administrative du cdd donnée par le texte de la loi UH (Urbanisme et Habitat, 2 juillet 2003) et Voynet (25 juin 1999) mais qui reste à prouver sur le terrain.
- Une mission du cdd précisée et définie avec le territoire qui contribue à lui donner de la légitimité et facilite le travail du cdd.
- Une personnalité forte à la tête du cdd, influence fortement pour le dynamisme du cdd.
- Importance que le cdd puisse s'auto saisir de questions.
- Une légitimité par la circulation de l'information entre le cdd et le territoire et par les réponses que les élus apportent aux travaux du cdd, mais problème d'un manque de retour des élus.
- Le cdd peut alerter sur des problématiques à différentes échelles et s'affranchir du territoire administratif.

- Aller au-delà de la représentativité des membres du cdd avec plutôt une représentativité des avis.

- Importance de la rencontre élus/cdd : initier des temps spécifiques d'échanges sur des thèmes ou projets. Les rencontres « institutionnalisées » avec un ordre du jour chargé (CA, bureau...) ne permettent pas de réels échanges.

Exemple du pays Rochefortais : 2 fois par an une séance mixte du cdd et du conseil syndical.

Exemple de la CAN : des temps de rencontre spécifiques sous forme de groupe de travail.

- Fonction de veille, alerte et d'expertise d'usage (connaissance et diffusion des problématiques du terrain).

- Pas de mention spécifique de l'Etat sur les conseils de développement dans le contrat de projet Etat Région.

- Participation du cdd au CLEP (comité local d'examen des projets) dans le cadre du CRDD (contrat régional de développement durable du Conseil Régional) : fait participer le cdd à une instance de décision, permet de faire le lien avec la Charte de territoire, pose la question de la représentativité du cdd, de ce qu'on attend de lui et des moyens mis à sa disposition pour ce rôle. La prise de parole peut-être difficile face aux élus. Horaires des réunions en journée ne conviennent pas aux membres bénévoles des cdd.

Exemple du Pays Rochefortais où la réflexion initiée par le cdd sur les associations d'insertion trouve son origine dans la participation du cdd au CLEP.

- **L'utilité des conseils de développement au sein des pays et communautés d'agglomération**
 - Les suites données par les élus, instances, collègues... aux travaux, enquêtes et avis des cdd.
 - L'incidence concrète des travaux, la faisabilité des projets identifiés a-t-elle fait l'objet d'un travail spécifique ? Evaluation ?
 - Le relais pris par le territoire sur des propositions du cdd
 - Le rôle du technicien : un lien important avec les élus, favoriser l'accès aux travaux du cdd, rôle de synthèse, jusqu'où va-t-il ?
 - Un décalage entre les temps du citoyen et des mandats des élus

- **La qualité du travail réalisé par le conseil de développement**
 - Dans les méthodes de travail et leur sérieux : accès et recherche d'information, appel à acteurs concernés par les problématiques, débat, analyse la représentativité des avis...
 - Dans son mode de restitution : synthèses (pas uniquement rapport de 100p), rigueur dans la formalisation des idées, communication sur les travaux et propositions

Parmi les échanges :

- Le technicien a une fonction de médiateur, de relais entre le cdd et les élus et avec les autres techniciens. Il fait ressortir les compétences du cdd et permet de l'inscrire dans la durée.
- Une diversité du rôle du technicien / cdd : recherche informations, synthèses, méthodologie...
- Un constat de manque de temps à accorder au cdd par le technicien : temps de la mission variable selon les territoires de 20 à 60 %.
- Une difficulté de positionnement pour le technicien du territoire :
 - . vis à vis des membres du cdd : une attente que l'animateur donne son avis dans les débats, or il est impliqué en tant que technicien sur les dossiers de la collectivité et doit rester en retrait.
 - . vis à vis des élus pour qui le technicien ne doit pas devenir une source de renseignements sur tous les échanges au sein du cdd.

➔ **APRES LES ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2008**

- Contenu et communication vers les nouvelles équipes municipales pour une identification et appropriation du cdd (*attention à la densité de cette période pour les nouveaux élus*)
- Vers les élus qui seront nouvellement nommés au cdd et l'ensemble des élus du territoire (historique, transmission des travaux,...)
- Un enjeu de pédagogie et d'organisation du lien élus et cdd
- Présentation des nouveaux élus aux membres du cdd (occasion de réexpliquer ce qu'est le pays ou la CA)

Parmi les échanges :

- Les nouveaux élus vont travailler en lien étroit avec les secrétaires de mairie. D'où l'enjeu de mobiliser ces secrétaires pour de l'information, un travail en réseaux, territorialiser des réunions...
- Pays Rochefortais, une présentation mixte, élus et cdd, est prévue : informer sur ce qu'est une agglomération et présenter le cdd. Des rencontres des différents conseils municipaux sont envisagées. Puis des réunions publiques avec le cdd sur des problématiques auxquelles les élus seront invités.
- Pays Civraisien : une enquête du cdd à destination des secrétaires de mairie va être réalisée. La restitution de cette enquête réunira les élus (au moins les membres du bureau du pays) et les membres du cdd. Une présentation du cdd et du pays sera réalisée auprès des 4 communautés de communes.
- Pays d'Aunis : un trombinoscope des membres du cdd a été réalisé pour communiquer sur le cdd (en ligne sur <http://www.pays-aunis.fr>) et en 2003 des binômes du cdd ont présenté la charte du territoire aux 52 communes du pays.
- Pays Thouarsais : une présentation délocalisée du cdd à l'échelle des communautés de communes, avec les conseillers municipaux et les directeurs général de services.
- Pays Haut Val de Sèvre : cdd et son bilan d'activités (12 pages) présentés aux élus.
- Pays de Gâtine avait organisé le tour des communes avec une présentation de l'équipe technique.
- CAP : l'évaluation du cdd va lui permettre de produire un bilan pour repartir sur de nouvelles bases et aborder des questions telles la transmission aux élus, leurs liens...
- COMAGA : un document de présentation du cdd a été réalisé en janvier 2008.

➔ MODALITES DE TRAVAIL ET DE FONCTIONNEMENT

▪ La responsabilisation des membres du cdd

- En terme d'animation, de recherche d'information, prise de contact avec des intervenants éventuels, organisation d'actions...
- Répartition du travail et rôle de chacun.
- Identification de responsables ou référents par atelier/projet (une fiche descriptive du rôle de chacun)...
- Sensibilisation à l'organisation en réseaux : chaque membre étant « tête de réseau » pour la circulation de l'information, mobilisation sur des thèmes traités, repérage d'acteurs...

▪ Organisation et méthodes de travail

- Une programmation du calendrier de travail (6 mois ou an) : quantitative et qualitative
- Des objectifs des séances de travail à préciser : quel résultat est attendu ?
- Une diversité de formats possibles (étude, synthèse, plaquette, manifestation, film, forum de discussion, visite sur site...),
- Modalités et objectifs de diffusion des travaux
- Des contributions collectives ou individuelles...

Parmi les échanges :

- Trouver un équilibre entre la responsabilisation des membres et une attention particulière à ne pas les surcharger de travail.
- Déléguer ce qui est valorisant et intéressant pour les membres de cdd et qui leur permet d'être au contact des partenaires (*exemple du cdd de Vienne et Moulière et du programme de visites publiques sur les énergies renouvelables*).
- Organiser et planifier un programme de travail et les lieux de rencontres :
Exemple du cdd du pays Rochefortais : une planification du travail sur l'année proposée par l'animatrice tant en matière d'échéance que de contenu et des plénières délocalisées qui se déroulent dans un lieu atypique ou lieu de travail d'un membre du cdd permettant de découvrir une activité.
- Faire appel à des professionnels concernés par les problématiques avec une souplesse d'organisation. *Le cdd du Bocage Bressuirais a contacté l'association de formation des médecins dans le cadre de la réflexion santé et démographie médicale qu'il engageait. Pour faciliter la mobilisation des médecins, le cdd a intégré une des réunions de l'association.*
- *Le cdd de la CA Niort élabore une Charte de fonctionnement du cdd.*
- Une diversité des méthodes de communication : des conférences de presse, des pages Internet, d'autres communiquent par le biais du journal du territoire ou des bulletins municipaux. *Le cdd de la CAN travaille directement avec le service communication de la CAN pour une page dans le magazine de l'agglomération qui paraît tous les 2 mois.*
- Les articles de presse sur le cdd peuvent être un moyen et de mobiliser les élus sur les travaux du cdd.

➔ LE TRAVAIL EN RESEAU DES CDD LOCAUX AVEC LES INSTANCES REGIONALES OU NATIONALES

- Les rencontres et travail inter cdd, avec le CESR Poitou-Charentes.
- La coordination nationale des conseils de développement, la charte de fonctionnement de la coordination (novembre 2007), perspective de prochaine rencontre.
- Le projet de création d'une association de l'ensemble des cdd de France à l'initiative du cdd de Perpignan Méditerranée

Parmi les échanges :

- Un avis positif sur l'intérêt d'un regroupement national pour informer sur les cdd et les réunir.
- Des cdd de Poitou-Charentes se sont mobilisés au sein de la coordination nationale des cdd (*cdd de la CA Poitiers, CA Niort, CA La Rochelle, pays Rochefortais, pays Saintonge Romane, pays Ile de Ré*).
- Une proposition de la coordination nationale d'un cycle de formation de 2 jours à destination des techniciens affectés aux cdd, en juin 2008 à Grasse (06)
- Un lien cdd CESR important qui peut permettre également de promouvoir les cdd auprès des élus régionaux. Pas de rencontre à venir identifiée avec le CESR.

➔ **RENOUVELLEMENT DES MEMBRES (autre problématique relevée, non traitée en atelier)**

▪ **Les enseignements des années d'expériences**

- Conclusions de l'évaluation ou d'un état des lieux de la participation : qui, pourquoi, comment, quand...
- Saisine, auto-saisine, une force de proposition (en complément ou en opposition), d'aide à la décision, veille, prospective ?
- Les travaux, le rythme des réunions
- La participation, la représentation des membres, ...

▪ **Les objectifs du renouvellement**

- La composition du cdd : ouverture ou pas et à qui, durée du mandat...
- Le mode fonctionnement et nouveaux travaux : rôle du cdd ...

▪ **Les méthodes choisies**

- Une réflexion à mener en interne sur l'organisation du renouvellement : un groupe de travail ? des techniciens ? des membres du cdd ? des élus du territoire ?
- Appel à participation dans la presse, parrainage, pré-identification de membres potentiels, réunion publique...
- Un enjeu d'information et de pédagogie pour mobiliser les futurs membres (qu'est ce que le pays, le cdd, que fait-il ?...), un passage de relais individualisé entre les anciens et nouveaux membres...

➔ **PERSPECTIVES DU RESEAU EN POITOU-CHARENTES**

Un prochain atelier conseils de développement élargi à des membres de cdd

- Participants : les animateurs des conseils de développement avec un ou deux membres de cdd, IAAT.

- Date : 10 juin 2008 14h à 17h (accueil café à 13 h 30)
- Hypothèse de localisation : Aire Poitou-Charentes, A10
- Contenu de la rencontre :

Une présentation des problématiques mises en avant lors des précédents ateliers conseils de développement Poitou-Charentes

Un tour de table de chaque conseil de développement : proposition de réaction aux problématiques présentées, échanges de questionnements propres à chaque cdd, projets en cours...

Un document de capitalisation « projets et démarches de conseils de développement de Poitou-Charentes »

- Un appel à participation et identification des projets adressé par l'IAAT à chaque animateur de cdd en mars 2008
- Avril 2008 : Une sélection d'une dizaine de projets ou démarches de cdd (différents types de projets, problématiques...)
- Mai-Juin 2008 : Un entretien réalisé avec l'animateur et/ou un membre du cdd et formalisation d'une fiche sur le projet par l'IAAT (relecture territoire).
- Septembre 2008 : diffusion du document « projets et démarches de conseils de développement de Poitou-Charentes ».